

00000676

2 0 3

GESTION DES UNITES DE. PECHE ET RAPPORT
DE PRODUCTION : LA PORTEE THEORIQUE ET
PRATIQUE DU SYSTEME DE PARTS⁽¹⁾

par

Mariteuw Chimère DIAW⁽²⁾

(1) Le texte de cette communication trop long pour être présenté ici, sera publié dans une revue spécialisée.

(2) Sociologue de l'ISRA - Antenne CRODT/Ziguinchor BP. 2241 - Dakar (Sénégal).

R E S U M E

L'analyse du système de part dans ses composantes "partage des frais généraux" et "partage du **surproduit**" et sa prise en compte dans l'étude **économique** et sociologique des unités de pêche est une nécessité théorique et méthodologique (affinement des instruments d'analyse) autant que pratique (amélioration des modalités d'encadrement et de financement, qui dans les conditions actuelles accroissent les risques de faillite des **unités** de pêche).

Il existe une grande **variabilité** du mode de prise en charge des frais communs et celle-ci a une incidence considérable sur la capacité d'une unité à maintenir ses activités dans le court terme (Profit brut) et dans le long terme (Profit net). Une analyse traditionnelle des comptes d'exploitation ne tenant pas compte de cette donnée sous-estimerait ces deux formes de profit pour 3/4 des unités **interviewées en Casamance**.

La seconde grande source de variabilité des revenus et des profits est liée aux **modalités** de partage du **surproduit**. Il existe en Casamance au moins 16 modalités de partage distinctes, opérant à travers deux sous-systèmes ("cloisonné" et "**décloisonné**"). Combinées aux fluctuations de taille des équipages, ces variables entraînent des taux de rémunération du travail (inversement corrélés à ceux du capital) variant de 1,25 % du surproduit (Sennes) à 80 % de celui-ci (filets dormants non-cloisonnés).

A B S T R A C T

The analysis of the share **system** in its components "sharing of units **expenses**" and "surplus product sharing" - and its **application** to the economic and sociological study of fishing units, is a necessity - **theoretical** and methodological (refinement of the analytical tools **necessary**) as well as practical (improvement of the **credit** and installment schemes which, presently, increase the risks of units bankruptcy in the short **run**).

There is a great variability in the definition of units common expenses. This variability has a **considerable** impact on a unit's **capacity** to **maintain** its **activity** in the short run (Gross Profit) and in the long run (Net Profit). Traditional economic and financial methods of analysis which do not take this **fact** into **account**, would underestimate profit for 3/4 of the units sampled so far in the Casamance.

The second major source of income and profit **variability** is related to surplus product sharing **modalities**. There are at least 16 distinct sharing modalities among **Casamance's** units, operating **within** two sub-systems ("**partitioned**" and "**non-partitioned**") - Combined with crew size fluctuations, those variables induce labor **remuneration** rates (inversely correlated to Capital's **remuneration** rates) varying from 1.25 % the surplus product (**Sennes**) to 80 % of that latter (non-partitioned set gill net units).

D I S C U S S I O N

BABOU : Y a-t-il une hiérarchie sociale au sein des communautés de pêcheurs, la notion de pêcheurs est-elle sociologiquement homogène ?

C. DIAW : Le modèle sur lequel est basée l'analyse repose sur le statut du propriétaire de l'unité de pêche et des équipages. A l'intérieur des unités de pêche se pose un problème d'hétérogénéité au sein de l'équipage. Dans certaines unités de pêche le travail est différencié sur le plan social et économique.

SAMBA : Les travaux antérieurs sur le système de part auxquels l'orateur a fait référence au début de son exposé ne concernent que la façade maritime contrairement à la Casamance où la pêche est pratiquée aussi bien en mer qu'en estuaire.

Concernant le regroupement des engins de pêche pêchant en estuaire et en mer (filets dormants), il faudrait distinguer différents niveaux d'exploitation pour partager les conclusions sur le système de part, notamment entre les unités homogènes pêchant en mer et celles opérant en estuaire, en tenant compte de divers éléments intervenant : milieu, type de gestion de l'unité de pêche, origine géographique des pêcheurs. Il faudrait ne pas considérer de la même façon les unités expérimentales (GOPEC, CARITAS) qui doivent rembourser le capital emprunté et les unités faisant appel à l'autofinancement.

C. DIAW : On maintient les critiques faites sur les travaux antérieurs.

Pour les unités expérimentales, il y a un statut ambigu, le capital n'est pas rémunéré et les conditions de prêt ne tiennent pas compte du système de part des unités de pêche.

CHABOUD : Il conviendrait de relativiser les critiques à l'encontre des études antérieures. Tout d'abord il s'agit de travaux de géographe ou de biologiste dont la socio-économie n'était pas la spécialité. D'autre part il y a un problème d'échelle : le degré de finesse dans l'analyse n'est pas le même si on raisonne au niveau de l'ensemble du secteur de la pêche artisanale ou si on ne s'intéresse qu'à l'une de ses composantes régionales.